



En métropole, le nombre d'allocataires effectivement payés au titre du revenu minimum d'insertion (RMI) par les caisses d'allocations familiales (CAF) a connu une légère progression (+0,7 %) au deuxième trimestre 2006, en données corrigées des variations saisonnières (CVS), après une diminution de 0,8 % au premier trimestre. Sur douze mois, entre juin 2005 et juin 2006, l'augmentation est de 2,4 %. Cette évolution, sensiblement inférieure à celle observée entre mars 2005 et mars 2006 (+3,9 %), est à mettre en regard avec l'amélioration sensible du marché de l'emploi, dont les effets sur le RMI se font sentir avec un certain retard. En métropole et dans les départements d'outre-mer, le nombre d'allocataires ayant un droit ouvert au RMI et bénéficiant d'une mesure spécifique d'aide à l'emploi (dispositif d'intéressement, contrat d'avenir ou contrat d'insertion-revenu minimum d'activité [CI-RMA]) a augmenté de 24,3 % entre juin 2005 et juin 2006, sous l'effet de la poursuite de la montée en charge du contrat d'avenir et de la progression plus soutenue du CI-RMA ce trimestre.

Marie HENNION

et Emmanuelle NAUZE-FICHET

Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement
Ministère de la Santé et des Solidarités
DREES

Sophie CAZAIN et Stéphane DONNÉ
CNAF



N° 520 • septembre 2006

Le nombre d'allocataires du RMI au 30 juin 2006

Au deuxième trimestre 2006, l'ensemble des allocataires payés au titre du revenu minimum d'insertion (RMI) en France métropolitaine s'est accru de 0,7 % en données corrigées des variations saisonnières (CVS), après une diminution de 0,8 % au trimestre précédent, soit une quasi-stabilisation au cours du premier semestre 2006 (tableau 1 et encadré 1). Sur un an, de fin juin 2005 à fin juin 2006, leur nombre a connu une hausse de 2,4 %. Cette évolution est sensiblement plus faible que celle constatée entre mars 2005 et mars 2006 (+3,9 %). Le nombre des allocataires ne bénéficiant d'aucune aide spécifique à l'emploi (intéressement, contrat d'insertion-revenu minimum d'activité [CI-RMA] ou contrat d'avenir) s'est quant à lui accru de 0,6 % sur le trimestre, après avoir diminué de 0,9 % au premier trimestre. Sur un an, son augmentation a été un peu moins élevée que celle de l'ensemble des allocataires (+1,8%).

Légère augmentation du nombre d'allocataires du RMI au deuxième trimestre 2006, après une diminution au trimestre précédent

L'évolution du nombre d'allocataires payés au titre du RMI est généralement liée à la conjoncture du marché du travail, qui tend à se répercuter avec un certain retard sur le nombre de personnes susceptibles d'avoir recours à ce minimum social, ainsi qu'à l'évolution de l'indemnisation du chômage.

À cet égard, la conjoncture du marché du travail a connu une amélioration sensible au début de l'année 2006. L'emploi salarié des secteurs concurrentiels non agricoles a en effet progressé de 0,7 % sur

T 01 nombre d'allocataires du RMI payés en fin de trimestre
(données CVS, métropole, en milliers)

	Juin 2005	Septembre 2005	Décembre 2005	Mars 2006	Juin 2006	Variation sur trois mois (en %)	Variation sur un an (en %)
Allocataires payés au titre du RMI ne bénéficiant ni d'une mesure d'intéressement, ni d'un RMA, ni d'un contrat d'avenir	955,6	973,6	975,3	966,8	972,7	+ 0,6	+ 1,8
Ensemble des allocataires payés au titre du RMI	1 086,0	1 106,1	1 113,3	1 104,4	1 111,9	+ 0,7	+ 2,4

Note : la correction des variations saisonnières a été actualisée : les coefficients saisonniers ont été recalculés en intégrant les données jusqu'au dernier trimestre 2005. Ceci explique que les données de juin 2005 à décembre 2005 sont légèrement différentes de celles publiées dans les numéros précédents.
Source : CNAF - DSER.

E 1

Sources utilisées

Les données utilisées pour l'analyse conjoncturelle du nombre d'allocataires sont celles de l'ensemble des régimes, à l'exception de la Mutualité sociale agricole (environ 2 % du nombre total d'allocataires en 2005).

Les données relatives aux allocataires proviennent de l'exploitation des fichiers statistiques mensuels exhaustifs des caisses d'allocations familiales (CAF). Elles sont calées sur les dénombrements trimestriels effectués à partir d'un fichier délivrant une photographie des allocataires à la fin des mois de mars, juin, septembre et décembre. Les bénéficiaires du RMA sont dénombrés de manière exhaustive dans ces fichiers à partir de juin 2005 et ceux du contrat d'avenir, en septembre.

Les dépenses proviennent de données comptables de la CNAF et sont exprimées en droits constatés. Elles ne comprennent pas la prime exceptionnelle versée depuis 1998 en fin d'année. Les douze balances comptables mensuelles sont complétées a posteriori par une balance supplémentaire correspondant aux régularisations comptables relatives à l'année écoulée. Afin de lisser la série, on répartit cette treizième balance uniformément sur les douze mois de l'année.

amélioration sur le marché de l'emploi, à une quasi-stabilisation au premier semestre.

Légère diminution du nombre d'entrées donnant lieu à un paiement du RMI

Au deuxième trimestre 2006, le nombre d'ouvertures de droit a retrouvé un niveau proche de celui observé au deuxième trimestre 2005 (graphique 1). On entend par nombre d'ouvertures de droit le nombre d'allocataires ayant déposé au cours du trimestre une demande de prise en charge et ayant bénéficié d'un paiement. La croissance des entrées s'est sensiblement ralentie en glissement annuel depuis le début de l'année.

L'augmentation du nombre d'allocataires du RMI bénéficiant d'une mesure spécifique d'aide à l'emploi se poursuit

En données brutes, fin juin 2006, 1,27 million d'allocataires ont effectivement été payés par les caisses d'allocations familiales (CAF) au titre du RMI en métropole et dans les départements d'outre-mer (DOM), soit une augmentation de 2,2 % sur un an (tableau 3). Les versements effectués au deuxième trimestre 2006 au titre du RMI se sont par ailleurs établis à 1,49 milliard d'euros (+4,9 % par rapport au deuxième trimestre 2005).

Parmi les allocataires payés au titre du RMI, environ 149 500 bénéficiaient fin juin 2006 d'au moins une mesure spécifique d'aide à l'emploi (intéressement, CI-RMA ou contrat d'avenir¹). Ce nombre a connu une progression de 5,2 % sur un an, soit une hausse sensiblement supérieure à celle observée pour l'ensemble des allocataires payés au titre du RMI. Il est à noter que la loi pour le retour à l'emploi et sur les droits et les devoirs des bénéficiaires de mini-

2

T 02 le marché de l'emploi
(données CVS, métropole, en milliers)

	Juin 2005	Septembre 2005	Décembre 2005	Mars 2006	Juin 2006	Variation sur trois mois (en %)	Variation sur un an (en %)
Emploi salarié des secteurs concurrentiels non agricoles ¹	15 457,9	15 468,5	15 499,3	15 511,7	15 563,6	+ 0,3	+ 0,7
DEFM* de catégorie 1	2 441,3	2 383,8	2 323,0	2 288,3	2 186,6	- 4,4	- 10,4
DEFM* de catégories 1 et 6	2 912,6	2 856,4	2 785,7	2 743,8	2 640,1	- 3,8	- 9,4
Chômeurs non indemnisés ^{1,2}	1 683,1	1 695,3	1 685,8	1 648,1	1 614,4	- 2,0	- 4,1
Taux de couverture de l'indemnisation chômage (RAC + solidarité) ¹	60,8%	59,9%	59,2%	59,6%	59,3%	- 0,3 point	- 1,5 point

1. Données provisoires.

2. Catégories 1 à 3, 6 à 8 et dispensés de recherche d'emploi.

* Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégories 1 et 6 recouvrent les personnes inscrites à l'ANPE déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée, la catégorie 6 correspondant aux personnes ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures au cours du mois.

Sources : INSEE-DARES, UNEDIC.

un an, avec une hausse plus marquée au cours du deuxième trimestre 2006 (+0,3 %, tableau 2). En outre, la baisse du chômage se poursuit. Ainsi, le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) a diminué : -4,4 % entre mars et juin 2006 et -10,4 % sur un an pour la catégorie 1, et respectivement -3,8 % et -9,4 % pour les catégories 1 et

6. Le nombre de chômeurs non indemnisés a également décrû : -2,0 % au deuxième trimestre 2006 et -4,1 % entre juin 2005 et juin 2006.

La légère progression du nombre d'allocataires du RMI ce trimestre, après la diminution d'ampleur voisine intervenue au premier trimestre 2006, aboutit, dans un contexte de sensible

1. Les caractéristiques de ces contrats sont présentées dans l'encadré 2 de Cazain S., Donné S., Hennion M., Nauze-Fichet E., 2005, « Le nombre d'allocataires au 30 juin 2005 », *L'essentiel*, n° 41, septembre, CNAF et *Études et Résultats*, n° 425, septembre, DREES.

ma sociaux du 23 mars 2006, concernant entre autres la prime de retour à l'emploi, n'est pas encore entrée en vigueur ce trimestre, et n'a donc pas eu d'impact sur les données présentées ici.

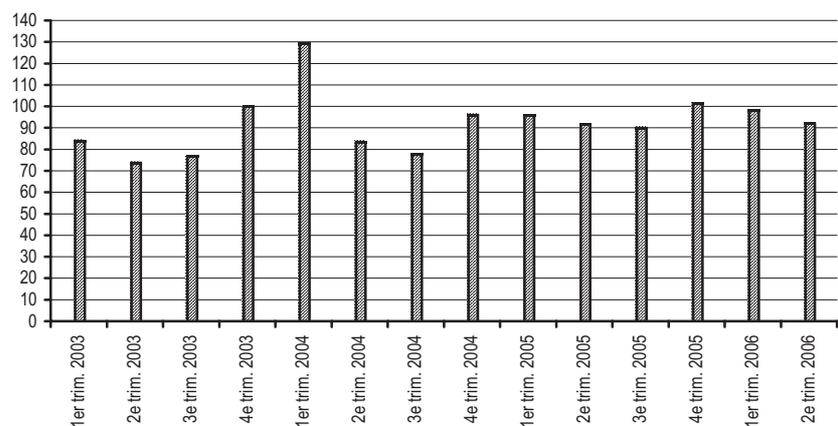
L'accès des allocataires du RMI aux mesures spécifiques d'aide à l'emploi peut par ailleurs s'accompagner ou non de la poursuite du versement de l'allocation. Par exemple, une personne seule sans enfant qui percevait le RMI et est embauchée en contrat d'avenir garde un « droit ouvert au RMI » mais n'est plus effectivement « payée au titre du RMI », le montant de son allocation étant versé intégralement à son employeur. Cette personne conserve toutefois des droits connexes liés au dispositif RMI, tels que l'accès à la couverture maladie universelle (CMU). Ainsi, au 30 juin 2006, si l'on tient compte des allocataires ayant un droit ouvert, environ 179 300 allocataires bénéficiaient d'une mesure spécifique d'aide à l'emploi, qu'ils soient ou non payés au titre du RMI. Cet effectif est en hausse de 24,3 % sur un an (tableau 4).

Cette augmentation sensible s'explique par la poursuite de la montée en charge des contrats d'avenir et la progression soutenue du nombre de CI-RMA ce trimestre. Ainsi, fin juin 2006, environ 33 000 allocataires bénéficiaient d'un contrat d'avenir et 8 000 d'un CI-RMA (contre respectivement 24 000 et 5 400 fin mars 2006). Parallèlement, le nombre d'allocataires bénéficiant d'une mesure d'intéressement a diminué de 1,5 % par rapport à fin juin 2005, sous l'effet du recul important (-90,7 %) des contrats emploi solidarité (CES), qui n'a pas été complètement compensé par la forte augmentation du nombre d'allocataires bénéficiant d'un intéressement en dehors du cadre du CES (+19,9 %).

Des disparités départementales de l'ancienneté dans le dispositif du RMI

En lien avec la situation locale du marché du travail, les départements connaissent des situations très différentes, en ce qui concerne à la fois le nombre de leurs allocataires et l'évolution de celui-ci au cours des deux années

G.01 nombre d'ouvertures de droit au RMI au cours du trimestre (données brutes, métropole et DOM, en milliers)



Note : Les données du deuxième trimestre 2006 sont provisoires.
Source : CNAF-DSER.

T.03 nombre d'allocataires payés au titre du RMI en fin de trimestre (données brutes, métropole et DOM, en milliers)

	Juin 2005	Septembre 2005	Décembre 2005	Mars 2006	Juin 2006	Variation sur un an (en %)
Allocataires payés au titre du RMI ne bénéficiant ni d'une mesure d'intéressement, ni d'un RMA, ni d'un contrat d'avenir	1 097,5	1 098,4	1 119,6	1 131,7	1 116,9	+ 1,8
Allocataires payés au titre du RMI bénéficiant soit d'une mesure d'intéressement, soit d'un RMA, soit d'un contrat d'avenir	142,2	145,5	146,8	145,1	149,5	+ 5,2
Ensemble des allocataires payés au titre du RMI	1 239,7	1 243,9	1 266,4	1 276,8	1 266,4	+ 2,2

Note : La description des sources utilisées figure dans l'encadré 1.
Sources : CNAF - DSER ; DREES ; DARES.

T.04 nombre d'allocataires ayant un droit ouvert au RMI et bénéficiant d'une mesure spécifique d'aide à l'emploi (données brutes, métropole et DOM, en milliers)

	Juin 2005	Septembre 2005	Décembre 2005	Mars 2006	Juin 2006	Variation sur un an (en %)
Allocataires payés au titre du RMI bénéficiant d'une mesure d'intéressement :	141,4	144,1	143,5	138,7	139,4	- 1,5
- non CES	114,1	123,1	130,4	131,0	136,8	+ 19,9
- CES	27,3	21,0	13,1	7,7	2,5	- 90,7
Allocataires du RMI bénéficiant d'un RMA	2,4	3,0	4,2	5,4	8,0	NS
Allocataires du RMI bénéficiant d'un contrat d'avenir	0,5	3,1	11,1	24,0	32,9	NS
Ensemble des allocataires bénéficiant d'une mesure spécifique d'aide à l'emploi au titre du RMI¹	144,2	149,9	158,5	167,2	179,3	+ 24,3
Dont allocataires payés au titre du RMI ²	142,2	145,5	146,8	145,1	149,5	+ 5,2

1. Mesures spécifiques aux personnes ayant un droit ouvert au RMI : mesures d'intéressement classique pour la reprise d'un emploi et contrats aidés (CI-RMA et contrat d'avenir) proposés aux personnes bénéficiant des quatre minima sociaux (RMI, API, ASS et AAH). Un même allocataire peut bénéficier simultanément de plusieurs mesures : cette ligne ne correspond pas à la somme des lignes précédentes.

2. Parmi les allocataires ayant un droit ouvert au RMI qui bénéficient d'une mesure spécifique d'aide à l'emploi, certains sont payés au titre du RMI (allocataires bénéficiant d'une mesure d'intéressement) et d'autres pas : c'est notamment le cas de la majorité des bénéficiaires du CI-RMA ou du contrat d'avenir, car l'aide forfaitaire départementale ou communale accordée à l'employeur vient en déduction de la prestation RMI qui peut alors devenir nulle.

Sources : CNAF - DSER ; DREES ; DARES.

passées². Ainsi, certains départements tels que ceux du pourtour méditerranéen, la Corse, les départements du nord ou encore les DOM se caractérisent par une proportion élevée de RMIstes dans leur population d'âge actif mais ils n'ont pas forcément connu d'augmentation importante du nombre de leurs allocataires en 2005. D'autres départements, comme ceux de l'est et de l'Île-de-France, ont vu leur nombre d'allocataires du RMI augmenter très fortement en 2005, mais la proportion d'allocataires dans la population d'âge actif y apparaît plutôt moins élevée que la moyenne. Au cours du premier semestre 2006, alors que le nombre de bénéficiaires du RMI est resté globalement stable au plan national, 60 départements ont connu, en données brutes, une évolution positive et 40, une évolution négative.

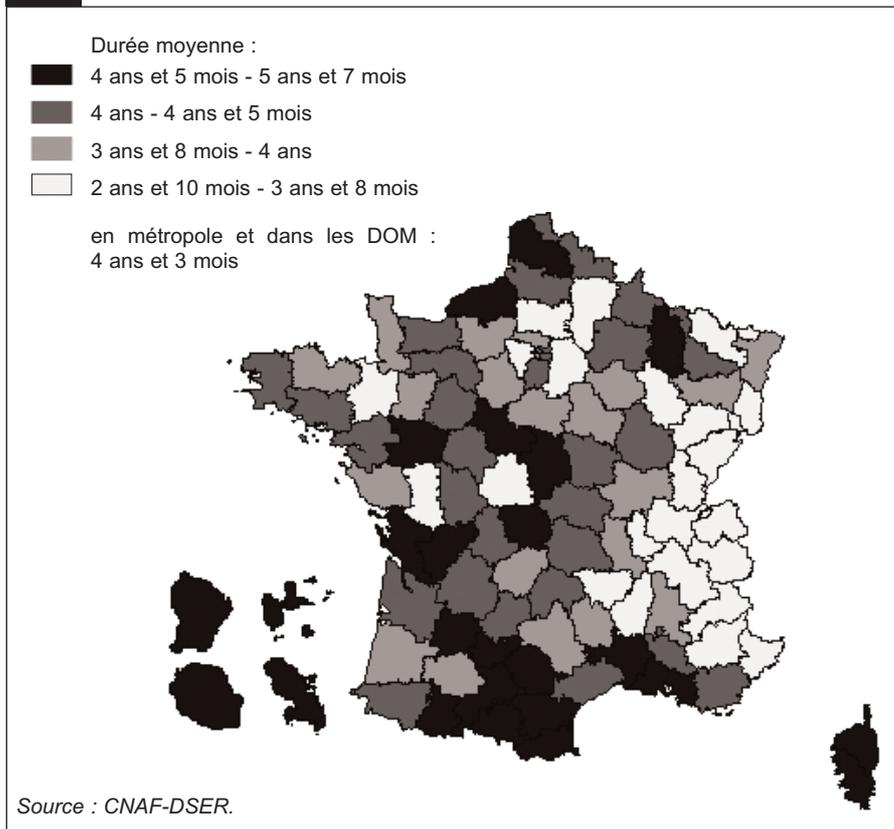
Ces disparités se traduisent également au travers de l'ancienneté dans le dispositif (carte 1). L'ancienneté correspond ici à la durée (exprimée en nombre de mois) écoulée depuis la date d'ouverture de droit des allocataires. Au deuxième trimestre 2006, cette durée s'élève en moyenne à 4 ans et 3 mois en métropole et dans les DOM. Elle est sensiblement supérieure à celle des trimestres précédents (4 ans et 2 mois en moyenne entre mars 2005 et mars 2006).

En juin 2006, l'ancienneté moyenne est plus élevée dans la majorité des départements de la vallée de la Garonne, le pourtour méditerranéen (à l'exception des Alpes-Maritimes), la Corse, quelques départements du centre, le Pas-de-Calais ainsi que dans les DOM. Il s'agit pour la plupart des départements où la proportion de RMIstes est élevée et qui ont connu des

évolutions relativement modérées du nombre d'allocataires en 2005. En revanche, l'ancienneté observée dans le dispositif est plus faible (inférieure à 3 ans et 8 mois) à l'est de la France, dans quelques départements de l'Île-de-

France (Yvelines et Seine-et-Marne) et de ses régions limitrophes (notamment l'Oise et l'Aisne), c'est-à-dire dans les départements qui ont connu une forte augmentation du nombre d'allocataires du RMI en 2005. ●

C
01 durée moyenne écoulée depuis la date d'ouverture du droit des allocataires du RMI par département au 30 juin 2006 (données brutes, métropole et DOM)



4

Pour en savoir plus

- Avenel M., en collaboration avec Nabos C., 2005, « Les allocataires de minima sociaux en 2004 », Études et Résultats, n° 447, décembre, DREES.
- Cazain S., Donné S., Hennion M., Nauze-Fichet E., 2006, « Le nombre d'allocataires du RMI au 31 mars 2006 », L'e-ssentiel, n° 50, juin, CNAF et Études et Résultats, n° 495, juin, DREES.
- Lorgnet J.-P., Mahieu R., Nicolas M., Thibault F., 2004, « RMI : ancienneté dans le dispositif et cumul avec une activité rémunérée », L'e-ssentiel, n° 21, janvier, CNAF.
- « Mise en œuvre du contrat d'avenir et du CI-RMA », Liaisons sociales, n° 14442, cahier joint, 17 août 2005.

2. Voir Cazain S., Donné S., Hennion M., Nauze-Fichet E., 2006, « Le nombre d'allocataires du RMI au 31 décembre 2005 », L'e-ssentiel, n° 47, mars, CNAF et Études et Résultats, n° 472, mars, DREES.